

<b>Zeitschrift:</b>	Pionier: Organ der schweizerischen permanenten Schulausstellung in Bern
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Permanente Schulausstellung (Bern)
<b>Band:</b>	12 (1891)
<b>Heft:</b>	23
<b>Artikel:</b>	Rapport du Comité d'organisation du cours des travaux manuels à Chaux-de-Fonds [Teil 1]
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-258001">https://doi.org/10.5169/seals-258001</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Eingeschriebenen machte gleichzeitig 123 aus. Dass eine verhältnismässig so grosse Anzahl Studenten sich an diesen durch eine aufgeklärte akademische Autorität fürsorglich getroffenen Anstalten beteiligt, ist wol sprechender Beweis von dem Bedürfnis und der Zwekmässigkeit derselben und mahnt zur Nachfolge an andern Universitäten.

Es ist natürlich noch zu früh, aus dem unzweifelhaften Interesse, mit welchem diese Gelegenheit zu einer heilsamen Körperarbeit von der studirenden Jugend Upsalas erfasst wird, weitergehende Schlussfolgerungen über diese neue und in mancherlei bedeutungsvolle Anwendung des Slöid-Unterrichts zu ziehen. Dass an der Universität die Behandlung und Stellung des Slöid vielfältig anders sein muss, als in einer Volksschule oder Mittelschule, dürfte selbstverständlich sein. Aber dass auch da die vernünftig geregelte Körperarbeit das Vermögen zu einem mächtig eingreifenden Ausbildungsstoffe hat, dass es kann und muss frommen, davon bin ich lebhaft überzeugt. Wenn den werdenden Gelehrten und Beamten durch den Slöid Achtung für solche körperliche Arbeit und deren berufsmässige Ausübung eingeflösst wird, wenn dieselbe Arbeit als eine für Leib und Seele woltuende Abwechslung mittelbar auch auf die Geistesstudien erleichternd wirkt, und wenn schliesslich die Stunden, welche möglicherweise sonst nicht besonders nützlich ausgefüllt werden würden, dadurch zu heilsamer Verwertung gelangen, so wird die Arbeit in der akademischen Slöid-Werkstatt gewiss eine Entwicklung zuwege bringen, deren Folgen von grosser Bedeutung sind. Lob also den hochangesehenen Universitätslehrern, welche durch diesen Schritt den Beweis ihrer Vorurteilslosigkeit ablegten und zeigten, dass sie offene Augen haben für das beste der studirenden Jugend!

### Jahresbericht der Knaben-Arbeitsschule Riesbach pro 1890/91.

(Schluss.)

Die Aufsichtskommission besteht aus den Herren:

J. J. Pfister, Kaufm., Präsident,	Subkommission des Gewerbevereins- Vorstandes.
J. Walser, Lehrer, Aktuar,	
Fietz-Leuthold, Architekt, Quästor,	
J. Hänsler, Buchbindermeister,	
Alb. Bodmer, Techniker,	

Wir erlauben uns, an dieser Stelle eine Zusammenstellung der Frequenzziffern seit dem fünfjährigen Bestehen des Institutes vorzulegen:

	Carton Primarschüler	Kerb schnitt Sekundarschüler	Hobelbank Total
1886/87:	53 (3 Abt.)	—	53
1887/88:	54 (3 > )	6	60
1888/89:	87 (5 > )	13	100
1889/90:	94 (5 > )	14	119
1890/91:	72 (4 > )	22	118
	360	55	450

Wie die Schülerzahl um mehr als das Doppelte gestiegen, so haben sich auch die finanziellen Anforderungen Jahr um Jahr gesteigert.

So weist die diesjährige Rechnung an:

#### Einnahmen:

1. Von der Tit. Schulpflege Riesbach . . . .	Fr. 400. —
2. Von der Tit. Sekundarschulpflege . . . .	> 200. —
3. Von der Alten Garde Riesbach . . . .	> 50. —
4. An Kursgeldern der Schüler . . . .	> 117. —
5. An Schenkungen (freiwillige Beiträge) . . .	> 545. 80
Total . . . .	<u>Fr. 1312. 80</u>

#### Ausgaben:

1. Honorar für Unterricht . . . . .	Fr. 600. —
2. Arbeits-Material . . . . .	> 291. 30
3. Werkzeuge (Hobelbänke etc.) . . . . .	> 276. 75
4. Lokalbesorgung (Abwart) . . . . .	> 80. —
5. Verschiedenes . . . . .	> 64. 75
Total . . . . .	<u>Fr. 1312. 80</u>

Das Institut besitzt an Werkzeugen und Mobiliar einen Inventarwert von Fr. 917. 25.

Noch erübrigts uns, allen denen, die durch Spendung freiwilliger Beiträge, Schenkungen oder sonstwie unserem Institute ihre freundliche Sympatie bekundeten, unseren herzlichsten Dank auszusprechen. Der Knaben-Arbeitsunterricht möge leben, stets mehr Freunde gewinnen und immer fröhlicher gedeihen.

Riesbach, den 30. Mai 1891.

Für die Knabenarbeitsschule Riesbach:

Der Präsident: **J. J. Pfister.**

Der Aktuar: **J. Walser**, Lehrer.

### Rapport du Comité d'organisation du cours des travaux manuels à Chaux-de-Fonds.

Le Comité d'organisation que vous avez nommé pour le 7<sup>me</sup> cours normal de travaux manuels se fait un devoir de justifier la confiance que vous avez mise en lui en vous présentant un rapport sur son activité.

Dans une séance que vous avez bien voulu présider, le Comité a constitué plusieurs sous-comités, chargés de veiller plus spécialement à l'un des éléments du bien-être et de l'agrément des participants au cours. Un de ces sous-comités s'est occupé des logements, un second des pensions alimentaires. Les instituteurs leur ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils étaient parfaitement satisfaits des soins dont ils étaient l'objet. Les personnes qui les recevaient ont témoigné de leur côté leur entier contentement sur leurs hôtes.

Deux autres sous-comités avaient dans leurs attributions les réceptions dans les cercles de La Chaux-de-Fonds et les excursions au dehors. Les réceptions ont toutes été des plus cordiales et des plus sympathiques;

les excursions ont été favorisées par un temps fait à souhait, chance exceptionnelle pour l'été que nous avons eu. Les unes et les autres ne laissent que des souvenirs agréables à ceux qui y ont pris part. En voici la liste :

19 juillet. Séance d'ouverture et soirée familière au Cercle du Sapin.

20 juillet. Concert au Cercle montagnard.

23 juillet. Soirée familière au Cercle de l'Union.

25 juillet. Visite à l'école cantonale d'agriculture à Cernier.

26 juillet. Excursion par la Roche-Guillaume à la Maison-Monsieur.

29 juillet. Excursion à Serrières et à Neuchâtel.

5 août. Visite aux fabriques Klaus et Favre-Jacot au Locle.

7 août. Soirée familière à la Loge maçonnique.

8 août. Course aux Gorges de la Reuse.

9 août. Course par Moron au Saut du Doubs, aux Brenets et au Locle.

11 août. Soirée d'adieu au Cercle de l'Union.

12 août. Soirée familière au Cercle montagnard.

13 août. Banquet de clôture à Bel-Air.

Mentionnons en outre que MM. les instituteurs ont été officiellement invités aux fêtes du 6<sup>e</sup> centenaire de la Confédération.

Trois conférenciers, désignés par le Département de l'instruction publique, ont successivement traité :

1<sup>o</sup> M. C. Hénotelle : Les travaux manuels au point de vue social.

2<sup>o</sup> M. Ed. Clerc : Les travaux manuels au point de vue pédagogique.

3<sup>o</sup> M. le Dr Nicolas : Les travaux manuels au point de vue de l'hygiène scolaire.

*L'Éducateur* a publié la deuxième de ces conférences et publiera incessamment la troisième.

Une vingtaine de journaux suisses ont bien voulu répondre favorablement à notre appel et servir un abonnement gratuit au cours normal. MM. les instituteurs ont eu de la sorte une lecture variée dans la salle de correspondance mise à leur disposition.

Le Comité d'organisation, comme tel, n'a pas eu à s'occuper de l'enseignement donné au cours normal. Mais il lui a été impossible de s'en désintéresser. Nous avons suivi de près la marche des travaux, ce qui nous a mis à même de faire des observations que nous croyons devoir vous communiquer. A défaut d'autres, elles ont le mérite d'être inspirées par le vif désir de contribuer à améliorer un cours digne de tout intérêt.

Un cours normal de travaux manuels dépend de trois autorités : le Comité central de la Société suisse, le Département fédéral de l'intérieur et le Département de l'instruction publique du canton où le cours se donne ; nous ne parlons pas du Comité d'organisation qui est un accident ou, pour ne pas nous faire du tort, un incident dans la vie d'un cours. Nous nous expliquons ce con-

cours d'autorités diverses, mais nous n'avons pas toujours compris comment ces rouages s'engrènent, c'est-à-dire quelles sont leurs compétences et leurs attributions respectives. Le Département fédéral de l'intérieur subventionne le cours dans une large mesure ; on comprend qu'il ait son mot à dire et que, d'autre part, à cause de la distance et de la multiplicité des affaires qui lui incombent, il délègue ses attributions à un pouvoir cantonal, tout désigné dans le Département de l'instruction publique. Mais cette délégation d'attributions n'est pas complète ; de là un enchevêtrement de compétences préjudiciable à la bonne gestion des affaires et au progrès. Ainsi, qui désigne le siège du cours ? Nous croyons que c'est Berne. Qui nomme le directeur ? peut-être le Comité central. Et les maîtres ? probablement le canton. Qui détermine le programme d'enseignement ? nous ne le savons pas. Et qui fixe la journée de travail ? c'est Berne. — Dieu est haut et le tsar est loin, dit un proverbe russe. — De fait, Berne accepte ce qu'on lui propose et ne peut pas faire autrement. Le Département cantonal de l'instruction publique change chaque année. De sorte que par la force des choses et en dépit des apparences c'est le Comité suisse et plus particulièrement son président qui a la haute main dans l'organisation du cours. Avant de poursuivre, nous tenons à vous déclarer, Monsieur le Directeur, que nous n'avons aucune raison de sortir d'une discussion purement objective, et que notre seul but, en exprimant notre manière de voir en toute franchise, c'est de contribuer à ce que les cours futurs soient encore mieux organisés que celui de La Chaux-de-Fonds, dont nous avons suivi la marche avec le plus vif intérêt.

Nous disons donc que l'organisation des cours normaux est de fait remise au Comité de la Société suisse et par là même à son président, qui a dirigé six cours sur sept donnés jusqu'à présent. Cette continuité et cette permanence dans la direction de cours est certainement précieuse, et nous souhaitons que le Comité, si c'est lui, persiste dans cette tradition. Mais il nous paraît désirable que le directeur soit en pouvoir exécutif et non en pouvoir législatif, c'est-à-dire qu'il soit chargé d'exécuter le programme et non de l'adopter. Voici pourquoi. Il est évident que si c'est la même personne qui est appelée chaque année à déterminer le champ d'étude d'un cours toujours identique, il y aura peu de différence d'une année à l'autre. Tandis que si le programme était l'œuvre du Département cantonal de l'instruction publique, ce Département s'inspirerait nécessairement dans une certaine mesure des idées et des besoins de la région ; et de par sa qualité même, il offrirait toutes les garanties que le cours répondra bien au but pédagogique poursuivi.

A ce sujet, permettez-nous, Monsieur le Directeur, d'attirer votre attention sur la nécessité que les organisateurs des cours futurs aient toujours présente à l'esprit cette pensée que le cours a pour but de préparer les instituteurs à enseigner les travaux manuels à des élèves

des écoles publiques, et que, par conséquent, l'enseignement au cours normal doit être l'image par anticipation de celui qui sera donné à des enfants. Or, les travaux manuels ne sont pas un but, ils sont un moyen d'instruction et d'éducation. Il ne s'agit pas seulement d'arriver à ce que les enfants sachent prendre des mesures, préparer du carton ou du bois, faire des assemblages, confectionner des objets utiles. Il s'agit de mieux que cela encore, et si les élèves ne visent pas plus loin, le maître, lui, doit avoir des vues plus hautes. Pour lui, le but, c'est de développer chez l'enfant des aptitudes dont l'école ne s'est pas souciée jusqu'à présent, en lui apprenant à se servir de ses yeux et de ses mains; c'est de favoriser le développement intégral des facultés de l'enfant au moyen d'un enseignement qui lui laisse une grande liberté d'initiative et d'action, qui lui apprend à voir et à observer, qui lui permet de faire ses expériences et de mettre à profit les connaissances théoriques acquises à l'école. Quel appui, quel secours les travaux manuels ne peuvent-ils pas prêter au dessin, à la connaissance du système métrique, à l'arithmétique, à la géométrie élémentaire, aux sciences naturelles? A combien de faits historiques, d'incursions géographiques, de récits divers, d'anecdotes ne laissent-ils pas place? Et que de connaissances pratiques, usuelles, ils permettent de faire acquérir aux enfants!

(A suivre.)

### Mitteilungen über den Stand des Arbeitsunterrichts im Winter 1891/92.

(Fortsetzung.)

	Beginn.	Schüler.	Klassen.	Stundenzahl per Woche u. Klasse.	Fach.
Rapperswyl, St. Gall.	Nov.	23	2	4	Cartonnage.
St. Gallen, Stadt	Nov.	175	15	4	Cartonnage, Laubsäge-, Schreiner, Kerbschnitt- und Modellirarbeiten.
Schaffhausen	Okt.	130	10	4	Cartonnage, Schreiner- und Kerbschnittarbeiten.

### Anhang zum Reglement für die Primarschulen des Kantons Freiburg.

#### Besondere Anleitungen oder Grundsäze für den Primarlehrer.

(Schluss.)

Art. 17. Befleisset euch der grössten Unparteilichkeit. Vergesset nicht, dass Parteilichkeit und Ungerechtigkeit den scharfblikenden Augen der Kinder nicht entgehen und dass sie Eifersucht und Hass erzeugen und bestärken. Die Kinder werden einem Lehrer, der ihnen gegenüber die Regeln der Billigkeit ausser acht lässt, niemals mit Achtung und Liebe entgegenkommen.

Art. 18. Beginnet und schliesset die Schule stets damit, dass ihr das Herz der euch anvertrauten Jugend zu Gott erhebt. Aber vermeidet alles bloss Mechanische, Äusserliche und Gedankenlose im Gebet, wie in den sonstigen religiösen Schulübungen. Ein Gebet, das aus dem Herzen kommt, oder ein schöner religiöser Gesang erhebt die Seele zu Gott.

Art. 19. Die Behandlung gewisser geheimer Jugendsünden erfordert grosse Umsicht und viele Schonung für den Unglücklichen, der mit diesem für Geist und Körper gleich verderblichen Übel behaftet ist. Ihr müsstet besonders verhüten, dass die Enthüllung des Übels ansteckend wirke.

Art. 20. Nehmet in bezug auf Schulzucht, Unterricht und Schulmethode im allgemeinen stets gebührende Rücksicht auf das Alter und das Geschlecht der Kinder.

### Anzeigen.

### Geschäft zur Lieferung von Material und Werkzeugen für Knabenbeschäftigung.

Mit 1. Januar eröffne ich ein Spezialgeschäft zur Lieferung sämtlicher Artikel, welche beim Knabenarbeitsunterricht vorkommen, wie Holz in allen Dimensionen, in Brettern oder zugeschnitten nach Zeichnungen oder Massangaben, ebenso Carton; ferner Papiere in allen Sorten. Werkzeuge für Cartonnage-, Hobelbank-, Kerbschnitt- und Laubsägearbeiten, Vorlagen etc. Bei Neuerrichtung von Arbeitsschulen übernehme ich die Besorgung der gesamten Einrichtung zu den billigsten Preisen; Kostenvorschläge stelle ich für solche Fälle bei Angabe der Schülerzahl gerne zur Verfügung.

Meine Preisliste stelle ich jedermann auf Verlangen franko zu.

Es empfiehlt sich bestens

Albert à Wengen, Sohn.  
Basel.

Bis jezt unübertroffene Feder!

Für jede Hand passend!!

Neu!

Neu!

Aug. Gotthold's

### Deutsche Reform-Feder.

Per Dzd. 30 Pfg., per Gross 2 Mk. 50 Pfg.

N.B. Diese neue Feder, die ich in der weltberühmten Stahlfederfabrik von D. Leonhard & Co., Birmingham, extra anfertigen liess, ist aus bestem englischem karbonisiertem Stahle gefertigt, außerordentlich dauerhaft und passt vermöge ihrer Konstruktion für jede Hand!!

Jedermann verlange und bestelle bei seinem Schreibmaterialienhändler zur Probe

Aug. Gotthold's

### Deutsche Reform-Feder

in 3 Spizenbreiten EF fein, E mittel, M stumpf, oder sende 30 Pfennig für 1 Dzd., bzw. 2 Mk. 50 Pfg. für 1 Gross an Aug. Gotthold's Verlagsgeschäft und Schreibwarenfabrik in Kaiserslautern ein, worauf Zusendung sofort franko erfolgt.